L’ex-fondateur du CCIF Samy Debah renvoyé en justice est soupçonné d’avoir recréé le collectif dissous après le meurtre de Samuel Paty, sous le nom de CCIE (MàJ : Le procès repoussé. Il est tête de liste à Garges (95), soutenu par LFI)

10/03/2026 à 15h48



10/03/2026

Municipales 2026 : Samy Debah (ex-CCIF) s’affiche avec des ultra-nationalistes turcs, dont Enver Çatakli, membre du Milli Görus, et partisan des terroristes du Loups Gris

Samy Debah, pilier du collectif contre l’islamophobie en France, interdit en 2021, est en lice à Garges-lès-Gonesse, avec le soutien de LFI. Il a raté la mairie de 127 voix en 2020.

Il devait comparaître le 3 mars 2026 devant le tribunal correctionnel de Pontoise (Val-d’Oise), pour répondre de son éventuelle participation à la reconstitution du Collectif Contre l’Islamophobie en France (CCIF), dissous par un décret du ministre de l’Intérieur en septembre 2021.

Le procès de Samy Debah et de trois comparses a été repoussé à une date ultérieure, a fait savoir le parquet, sans préciser pourquoi. Il se peut que la justice ait choisi de ne pas interférer dans la campagne des municipales. Samy Debah est en effet tête de liste « Union de la gauche et citoyenne » à Garges-lès-Gonesse (Val-d’Oise).

Il est conseiller d’opposition dans cette ville de 42 000 habitants, où il avait failli l’emporter en 2020. La victoire de Benoît Jimenez (UDI, devenu en 2025 président de La France Humaniste, le mouvement créé par Dominique de Villepin) s’était jouée avec 127 voix d’avance seulement, sur fond de participation faible, 41,5 %.

Samy Debah repart à la conquête de la mairie cette année à la tête d’un groupe comptant, d’après son site, des communistes, des socialistes, des insoumis et des anticapitalistes du NPA. Les Insoumis sont les mieux représentés. La numéro deux de la liste, Samia Amrani, est animatrice du groupe de La France insoumise à Garges. Le député LFI du Val d’Oise Carlos Martens Bilongo apparaît en tant que soutien sur les affiches de campagne.


À GAUCHE POUR RASSEMBLER
AVEC SAMY DEBAH
UNION DE LA GAUCHE ET CITOYENNE
GARGES 2026
AVEC LE SOUTIEN DE
CARLOS MARTENS BILONGO

[…]

Le Point

06/03/2026

C’est ce mardi que débute le procès de Samy Debah. Le conseiller municipal d’opposition à Garges-lès-Gonnesse est convoqué au tribunal en compagnie de ses trois complices du Collectif contre l’Islamophobie (CCIF), organisation qu’il avait fondée et qui avait été dissoute par le gouvernement en 2020, à la suite de l’assassinat de Samuel Paty. Une dissolution à laquelle s’était notamment opposée la Ligue des Droits de l’Homme (LDH). La dissolution avait ensuite été confirmée par le Conseil d’État en 2021.

Sur la plainte au commissariat :

En Audition le 10 mars 2022, vous dites : "Sans Sefrioui, je n'aurais pas filmé ma fille, je n'aurais pas porté plainte." Et quand vous êtes au commissariat, vous écrivez à Sefrioui pour l'informer. Il vous répond : "très bien".



Il n'y a pas que Sefrioui qui m'a donné ce conseil. Des imams aussi

Et le CCIF, pour s'occuper de moi

Vous avez signé cette plainte. Votre fille dit : "M. Paty a montré une image du prophète entièrement nu, mate de peau". Le lendemain, vous montrez la caricature de Coco à des parents. L'homme à 4 pattes est blanc ! Ça ne vous alerte pas ?



Vous vouliez aller à la rencontre du 9 oct au collège - la principale ne vous a pas laissé tant vous avez été violente la veille avec Sefrioui. Mais votre objectif était clair, vous l'écrivez à Sefrioui :

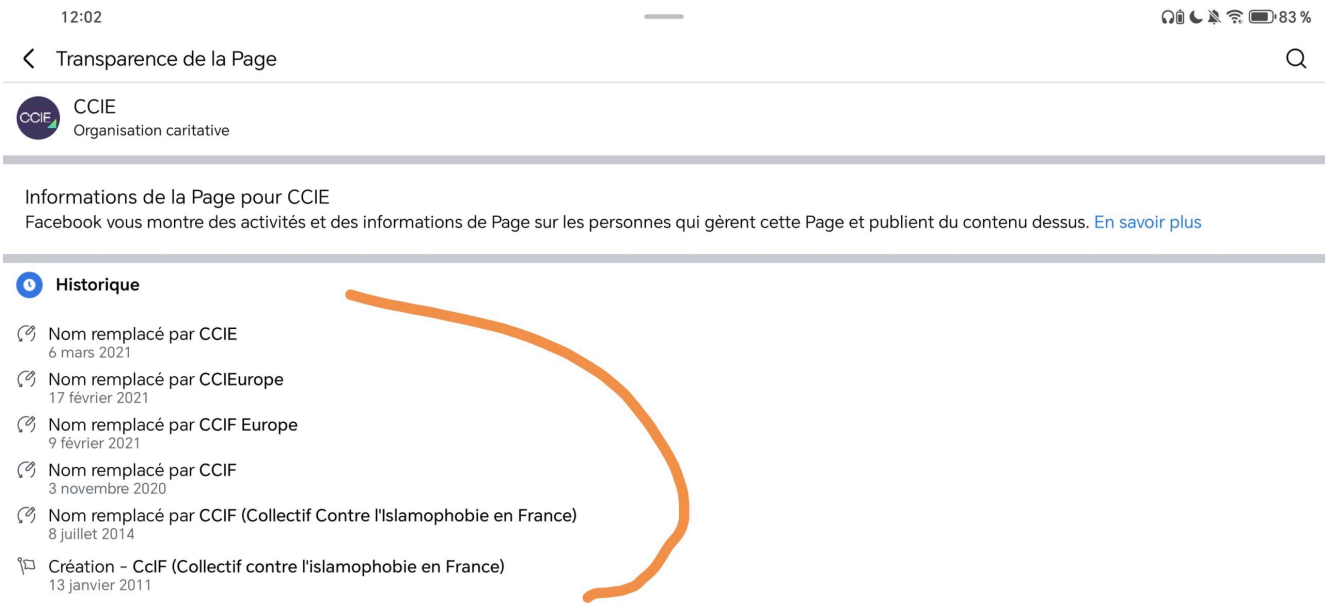
" Je fais semblant, je vais faire genre la paix, et comme ça je rencontre des familles " (sous-entendu " je les agrège à ma cause ")

Placé en garde à vue le 3 septembre dernier, Samy Debah se trouve depuis cette date sous contrôle judiciaire dans l'attente de son procès. Lui et ses trois complices sont soupçonnés de «participation au maintien ou à la reconstitution d'un groupement dissous». Il s'agit d'un délit passible de trois ans d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende.

Le ministère de l'Intérieur avait effectué un signalement à la justice lorsque Gérald Darmanin était encore à sa tête, soupçonnant que le CCIF, dissous officiellement le 24 septembre 2021, avait été reconstitué en Belgique sous le nom de CCIE (Collectif contre l'Islamophobie en Europe) jusqu'au 3 septembre 2025.

Marion Pugliese, l'avocate de Samy Debah, avait confirmé en septembre les soupçons du ministère public envers son client sur le fait d'avoir maintenu le CCIF sous l'appellation CCIE. De son côté, l'avocate du CCIE, Me Sefen Guez, Guez soutient que «**les deux entités n'ont rien à voir**» et qu'«il s'agit d'une procédure politique.»

Le CCIE utilise l'ancienne page Facebook du CCIF en gardant tous ses anciens abonnés :


12:02
83 %
Transparence de la Page
CCIE
Organisation caritative
Informations de la Page pour CCIE
Facebook vous montre des activités et des informations de Page sur les personnes qui gèrent cette Page et publient du contenu dessus. En savoir plus
Historique
Nom remplacé par CCIE
6 mars 2021
Nom remplacé par CCIEurope
17 février 2021
Nom remplacé par CCIF Europe
9 février 2021
Nom remplacé par CCIF
3 novembre 2020
Nom remplacé par CCIF (Collectif Contre l'Islamophobie en France)
8 juillet 2014
Création - CcIF (Collectif contre l'islamophobie en France)
13 janvier 2011
Les changements de nom vous permettent de savoir si l'objectif de la Page a changé avec le temps. En cas de fusions de Pages, cela signifie que la Page a intégré ses followers de ceux d'une autre Page.
Personnes qui gèrent cette Page
Le pays/la région de résidence principale des personnes qui gèrent cette Page inclut :
France (1)
Jordanie (1)


Considérant, en deuxième lieu, que plusieurs responsables ou membres du « Collectif contre l'islamophobie en France » entretiennent des relations avec des figures de l'islam radical, dont certains membres de la mouvance djihadiste ou ayant combattu en Syrie dans les rangs d'Al-Qaeda ; que le collectif a fait la promotion publique des interventions de M.
CCIE
CCIF
COLLECTIF CONTRE L'ISLAMOPHOBIE EN FRANCE

[...]

[CNews]

18/09/2025

Samy Debah, conseiller municipal d'opposition à Garges-lès-Gonesse (Val-d'Oise) et ex-fondateur du Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF), a été placé en garde à vue le 3 septembre 2025 à Cergy avec trois autres personnes. Tous quatre sont soupçonnés d'avoir poursuivi l'activité du CCIF, dissous par décret en 2020 après l'assassinat de Samuel Paty, sous la forme d'un nouveau collectif basé en Belgique, le CCIE (Collectif contre l'islamophobie en Europe).



Le parquet de Pontoise a retenu le délit de « participation au maintien ou à la reconstitution d'un groupement dissous », passible de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. Les prévenus, placés sous contrôle judiciaire, doivent comparaître le 3 mars 2026. L'affaire découle d'un signalement transmis par l'ancien ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin. Le ministère se félicite de la coopération judiciaire avec la Belgique, qui a permis d'établir que le

CCIE avait fonctionné jusqu’au 3 septembre 2025.

Les avocats contestent les accusations, affirmant que le CCIF et le CCIE sont deux entités distinctes, avec des dirigeants et des missions différentes. Pour eux, la procédure est avant tout politique. Le Conseil d’État avait confirmé en 2020 la dissolution du CCIF, estimant que son autodissolution visait à échapper aux poursuites, malgré l’absence d’incitation directe au terrorisme dans ses publications.

Le Parisien
